RÈGLEMENT FINANCIER

ENSEMBLE SCOLAIRE LA TRINITÉ ST HERMELAND

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de paiement privilégié par l'Ensemble Scolaire.

Les frais (collège et école) font l'objet d'une facturation annuelle mensualisée sur 10 mois, de septembre 2023 à juin 2024 avec un solde prélevé en juillet 2024.

Les prélèvements sont effectués **entre le 5 et le 10 de chaque mois**. Les mandats sont reconduits d'une année sur l'autre.

Pour les familles en situation de séparation, nous appliquons la règle du partage à 50/50 des frais (scolarité et restauration) ou la facturation à 100% au responsable référent.

Merci de contacter l'établissement pour toutes autres modalités de paiements à mettre en place.

RÉDUCTIONS INTERNES AUX ÉTABLISSEMENTS

Remise familles nombreuses

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants au collège ou à l'école bénéficient d'une réduction.

3 enfants inscrits: -25% sur la contribution de l'ainé

4 enfants inscrits: -50% sur la contribution de l'ainé

Aides exceptionnelles scolarité et/ou restauration

L'Aide à la Scolarité est alimentée par le fond de solidarité de l'école et du collège. Elle est calculée selon les revenus de la famille.

Pour en bénéficier, une demande écrite doit être faite auprès du chef d'établissement accompagnée d'une photocopie du dernier avis d'imposition.

MESURES SOCIALES

Concernant le collège, des aides publiques sont proposées en début d'année scolaire comme le fond social collège et cantine, l'aide restauration régionale et la bourse
de collège.

Des documents officiels vous seront transmis par nos soins en temps voulu afin de pouvoir faire une demande auprès des organismes référents.

COLLEGE ST HERMELAND

SCOLARITÉ

Contribution des familles et forfait pour activités et fournitures diverses.....**563,00€**
(*soit 56,30€/mois sur 10 mois*)

Contribution des familles

La contribution des familles de 518,00€ est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre, également, une partie des dépenses de fonctionnement. Par contre, elle ne couvre pas le salaire des enseignants.

Dans cette contribution des familles sont incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique comme la cotisation aux instances diocésaines et la cotisation à l'UDOGEC de Loire Atlantique.

La contribution des familles est annuelle quel que soit le temps d'absence de l'enfant.

Forfait pour activités et fournitures diverses

Ce forfait de 45,00€ intègre et couvre une partie des frais : la carte scolaire, les livres de lecture de français, les photocopies et une partie des sorties scolaires.

Contribution volontaire

Nous proposons la participation à une contribution volontaire destinée à un fond de solidarité permettant d'aider momentanément les familles qui auraient des difficultés financières. Par ailleurs, ce don peut également venir en soutien au bon fonctionnement de notre établissement.

RESTAURATION

Coût d'un repas au self …….....…… **5,75€**

La prestation de restauration est facultative.
Si votre enfant ne déjeune pas comme prévu, il est nécessaire d'annuler le repas au minimum 24H à l'avance sur Ecole Directe, sinon le repas vous sera facturé (sauf maladie).

CARTE SCOLAIRE

Dans un souci de sécurité des jeunes, nous avons mis en place un contrôle d'accès dans l'établissement et au service de restauration par un badge. Il sert de carte d'identité scolaire. Les élèves doivent avoir cette carte constamment sur eux. En cas de perte ou de détérioration, un nouveau badge sera facturé (cf: règlement intérieur).

PACK FOURNITURES

Nous proposons aux élèves du collège, par l'intermédiaire de l'entreprise Frimaudeau, un pack de fournitures scolaires qui comprend l'ensemble des besoins en papeterie pour l'année. Le coût du pack est **aux alentours de 48,00€** *(selon la base de l'an dernier)*. Le pack sera à commander directement sur le site internet de Frimaudeau en juin 2023 pour une réception à domicile fin août 2023.

Si vous ne souhaitez pas le commander par ce biais, nous mettons à disposition les listes des packs ainsi que la répartition par matière sur notre site internet à partir de juillet 2023 (*www.latrinitesthermeland.fr)* et dans la rubrique des documents à télécharger sur Ecole Directe.

AGENDA

Chaque élève recevra en début d'année scolaire un agenda qui vous sera facturé environ **6,50€** sur la facture de début d'année. Il sert de carnet de liaison et comporte le règlement du collège. Nous vous demanderons de le consulter, le compléter et d'apposer vos signatures aux endroits indiqués.

Cet outil de dialogue entre les familles et l'établissement devra rester à tout moment en possession de l'élève. Il est recommandé de le protéger, comme les manuels scolaires.

CASIERS

Les élèves de 6ème disposent d'une classe dans laquelle un casier est attribué.

Les élèves des autres niveaux peuvent louer un casier dès le début de l'année.
Casier individuel …….....…….....…….....……..... **12,00€**
Casier partagé (uniquement réservé aux fratries) …… .....……..... **6,00€**

En réservant ce casier, vous acceptez les consignes ci-dessous :

- Les casiers sont la propriété du collège et peuvent être visités à tout moment par la Cheffe d'établissement ou son représentant.
- Les casiers doivent être utilisés pour le rangement de matériel en rapport avec les activités scolaires (cartables, vêtements, etc…), son contenu reste sous la responsabilité de votre enfant.
- Le procédé de fermeture de chaque casier est à la charge des élèves et des familles.
- Chaque élève garde le casier qui lui a été attribué pour l'année.

RÈGLEMENT FINANCIER

ENSEMBLE SCOLAIRE LA TRINITÉ ST HERMELAND

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de paiement privilégié par l'Ensemble Scolaire.

Les frais (collège et école) font l'objet d'une facturation annuelle mensualisée sur 10 mois, de septembre 2023 à juin 2024 avec un solde prélevé en juillet 2024.

Les prélèvements sont effectués **entre le 5 et le 10 de chaque mois**. Les mandats sont reconduits d'une année sur l'autre.

Pour les familles en situation de séparation, nous appliquons la règle du partage à 50/50 des frais (scolarité, restauration et périscolaire) ou la facturation à 100% au responsable référent.

Merci de contacter l'établissement pour toutes autres modalités de paiements à mettre en place.

RÉDUCTIONS INTERNES AUX ÉTABLISSEMENTS

Remise familles nombreuses

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants au collège ou à l'école bénéficient d'une réduction.

3 enfants inscrits: -25% sur la contribution de l'ainé

4 enfants inscrits: -50% sur la contribution de l'ainé

Aides exceptionnelles scolarité et/ou restauration

L'Aide à la Scolarité est alimentée par le fond de solidarité de l'école et du collège. Elle est calculée selon les revenus de la famille.

Pour en bénéficier, une demande écrite doit être faite auprès de la cheffe d'établissement accompagnée d'une photocopie du dernier avis d'imposition.

MESURES SOCIALES

Vous pouvez bénéficier d'une déduction aux impôts des frais de garde jusqu'aux 6 ans de votre enfant.

Une attestation vous sera délivrée aux alentours du mois d'avril pour justification.

ÉCOLE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ

SCOLARITÉ

Contribution des familles ..... **415,00€** *(soit 41,5€/mois sur 10 mois)*
Forfait activités (sorties, spectacles, sport) ..... **28,00€**

Pack fournitures

Nous fournissons aux élèves de l'école certaines fournitures scolaires, des fichiers, livres dont le montant sera ajouté à la facturation de septembre. Le coût peut être variable selon les niveaux.

Contribution des familles

La contribution des familles de 415,00€ est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre, également, une partie des dépenses de fonctionnement. Par contre, elle ne couvre pas le salaire des enseignants.

Dans cette contribution des familles sont incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique comme la cotisation aux instances diocésaines et la cotisation à l'UDOGEC de Loire Atlantique.

La contribution des familles est annuelle quel que soit le temps d'absence de l'enfant.

Contribution volontaire

Nous proposons la participation à une contribution volontaire destinée à un fond de solidarité permettant d'aider momentanément les familles qui auraient des difficultés financières. Par ailleurs, ce don peut également venir en soutien au bon fonctionnement de notre établissement.

RESTAURATION

Coût d'un repas à la cantine ..... **4,75€**

La prestation de restauration est facultative.
Si votre enfant ne déjeune pas comme prévu, il est nécessaire d'annuler le repas au minimum 24H à l'avance sur Ecole Directe, sinon le repas vous sera facturé (sauf maladie).

GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATIN ET/OU SOIR

Décompte à la minute de présence effective ..... **0,07€**
Goûter fourni à chaque enfant ..... **0,54€**

Une pénalité de retard est appliquée si les horaires de fin de journée sont dépassés.

Pénalité de retard après 18h30 (pour le 1er quart d'heure) : ..... **10,00€**
Pénalité pour absence malgré inscription ..... **5,00€**
Pénalité pour présence sans inscription ..... **5,00€**

La prestation de garderie est facultative.

ensemble scolaire La Trinité SAINT HERMELAND